

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

*Réunion territoriale de la Mayenne
Mercredi 27 septembre 2017*



Mot d'accueil

Nicole BOUILLON, Vice-Présidente
Département de la Mayenne

l'esprit grand ouvert  Région
PAYS DE LA LOIRE

 Région
PAYS DE LA LOIRE

Mot d'accueil

**Maurice PERRION, Président de la Commission
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition
énergétique, croissance verte et logement**
Région des Pays de la Loire

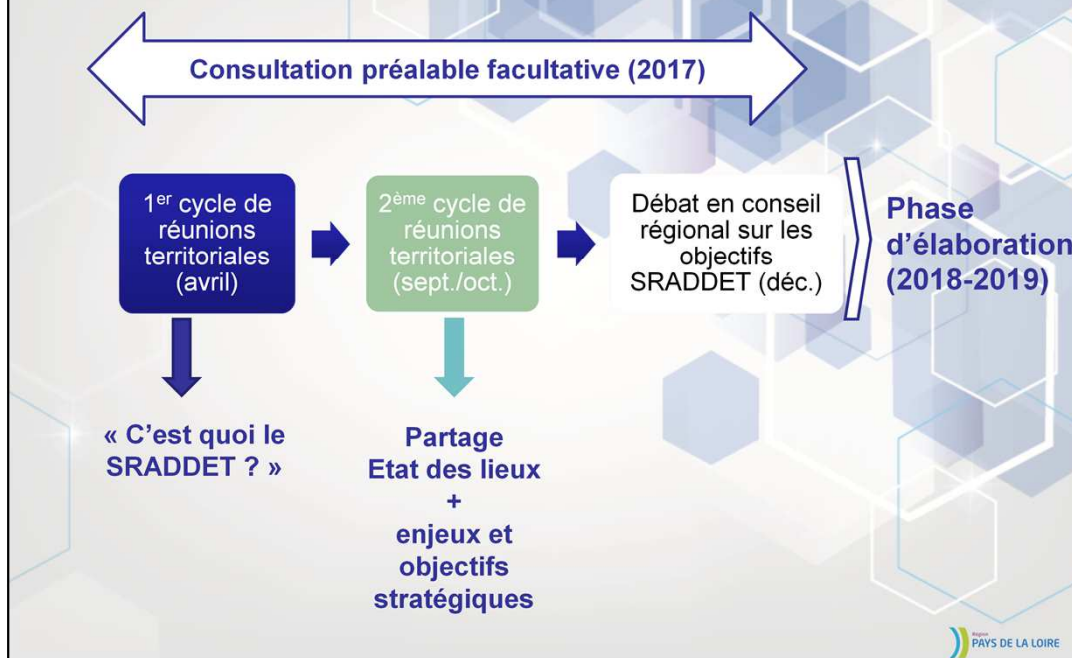
l'esprit grand ouvert  Région
PAYS DE LA LOIRE

 Région
PAYS DE LA LOIRE

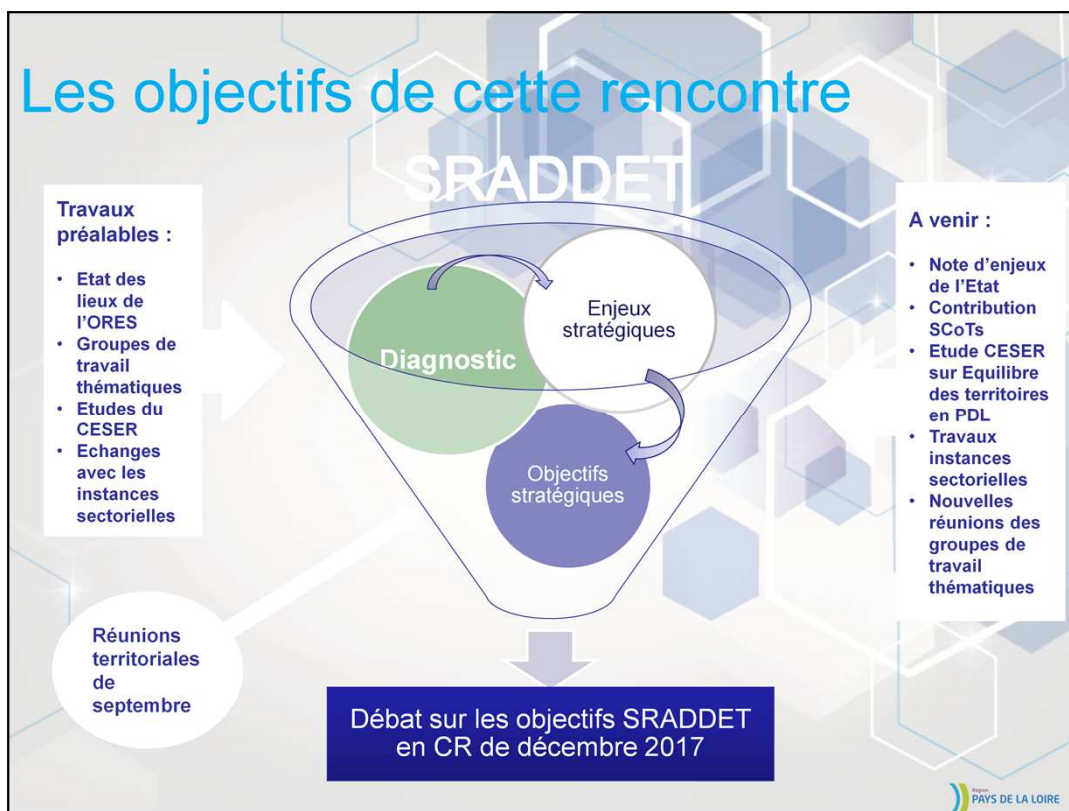
Ordre du Jour

1. Introduction
2. Présentation croisée de l'état des lieux,
avec les enjeux et objectifs stratégiques
3. Les prochaines échéances

1/ Les objectifs de cette rencontre



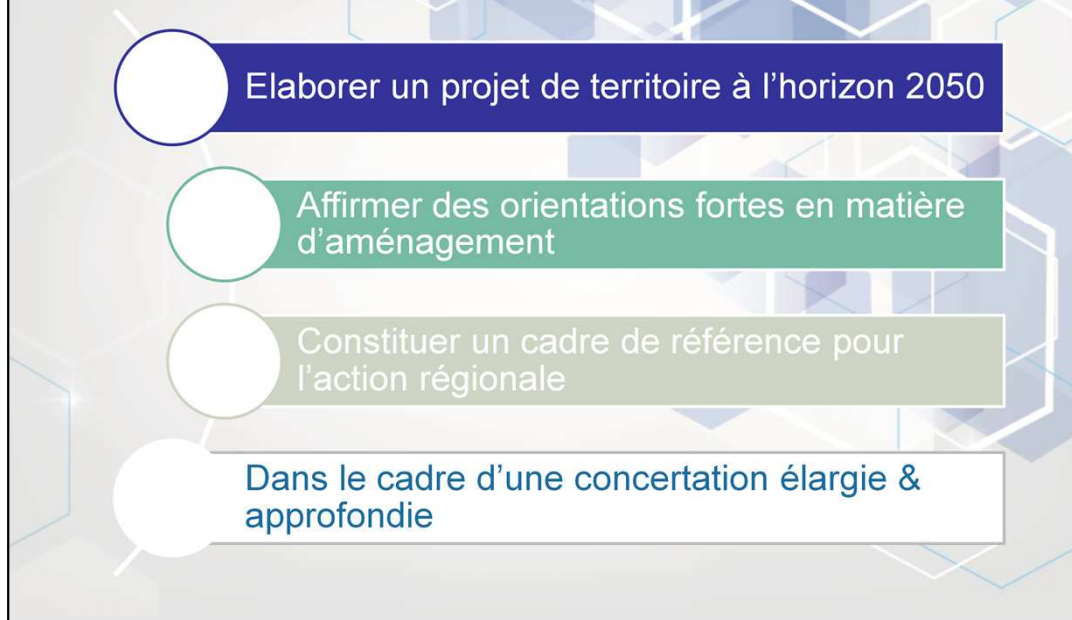
- Après les réunions territoriales du printemps dernier consacrées au décryptage en commun de ce nouvel outil d'aménagement et des premiers enjeux repérés, il s'agit aujourd'hui de poursuivre cette phase de consultation préalable facultative à l'élaboration proprement dite du schéma pour partager :
 - Un 1^{er} état des lieux régional pour construire une vision collective du territoire régional
 - Une 1^{ère} série d'enjeux et d'objectifs stratégiques
- Le résultat de ces travaux viendra alimenter le débat en conseil régional sur les objectifs du SRADDET programmé d'ici la fin d'année



- Cet état des lieux et ces enjeux et objectifs stratégiques ont été formalisés à partir des 1ers travaux de :
 - L'ORES pour le diagnostic
 - Les 3 groupes de travail thématiques « Egalité des territoires, désenclavement rural », « habitat, foncier » et « infrastructures, mobilités » et les 3 instances sectorielles (et en particulier le comité régional biodiversité et la commission consultative déchets)
 - Les études du CESER (les deux sollicitées par la Région pour le SRADDET sur les enjeux et principes d'action ainsi que sur le volet spécifique transport et infrastructures sans oublier celles relative au changement climatique (2016), 3^{ème} révolution industrielle et agricole (2014), politiques foncières (2013))

- Cet état des lieux et ces enjeux et objectifs stratégiques ont vocation à être enrichis de nos débats de ce jour ainsi que :
 - De la note d'enjeux de l'Etat
 - De la contribution finalisée de la conférence régionale des SCOT
 - De l'étude du CESER sur l'équilibre des territoires en Pays de la Loire (donnant lieu à une présentation le 12 décembre prochain)
 - Des travaux des instances thématiques d'ici la fin d'année

Les enjeux du SRADDET



4 grandes catégories d'enjeux pour cette stratégie territoriale formalisée sous forme d'un schéma :

- **Elaborer un projet de territoire à l'horizon 2050** : prenant en compte par-delà les phénomènes de globalisation, les transitions à l'œuvre en matière climatique, énergétique, environnementale, la troisième révolution industrielle et agricole
- **Affirmer des orientations fortes en matière d'aménagement** : prenant en compte les grands projets en cours (AGO, alternative à l'A831 dans le Sud Vendée, franchissements de la Loire....) et un modèle de développement équilibré, en particulier dans le rapport urbain- rural qui demeure une spécificité et un atout à conforter des Pays de la Loire, mais aussi une méthode associant largement les acteurs locaux
- **Constituer un cadre de référence pour l'action régionale** : guidant l'action de la collectivité régionale avec une cohérence renforcée dans 3 grands champs de compétence de l'aménagement, des transports et de l'environnement et potentiellement également un cadre de référence pour mieux coordonner l'action des différents acteurs publics
- **Dans le cadre d'une concertation élargie & approfondie** : association à l'élaboration du projet de schéma du CESER et des 3 consulaires, association des départements à l'ensemble des dimensions par-delà le numérique et la voirie prévus par les textes, partenariat approfondi avec les SCOT via leur conférence régionale



Un dispositif de concertation qui s'appuie sur 3 piliers :

- Des instances thématiques de concertation tout d'abord :
 - Constituées à cet effet au travers de groupes de travail quand ils n'existaient pas : « Egalité des territoires, désenclavement rural », « habitat, foncier » et « infrastructures, mobilités »
 - Existantes comme le Comité Régional Energie Climat et le Comité Régional Biodiversité, la commission consultative déchets, mobilisées dans le cadre de l'élaboration de stratégies régionales en cours (biodiversité, plan régional déchets) ou venant d'être adoptées (Feuille de route de transition énergétique) dans un souci de rationalisation des sollicitations
- Des instances transversales avec l'ensemble des acteurs rassemblées comme aujourd'hui avec les réunions territoriales de printemps et d'automne 2017 et les réunions régionales de 2018
- La population sera également concertée :
 - Via un site de contribution en ligne au 1^{er} trimestre 2018 à l'élaboration du projet de schéma en même temps que les EPCI et EP SCOT qui pourront formuler des propositions de règles
 - Via une enquête publique en février 2019 sur le projet arrêté une fois les avis des Personnes Publiques Associés recueillis (EPCI et EP SCOT, autorité environnementale, CTAP et CESER de novembre à janvier 2019)

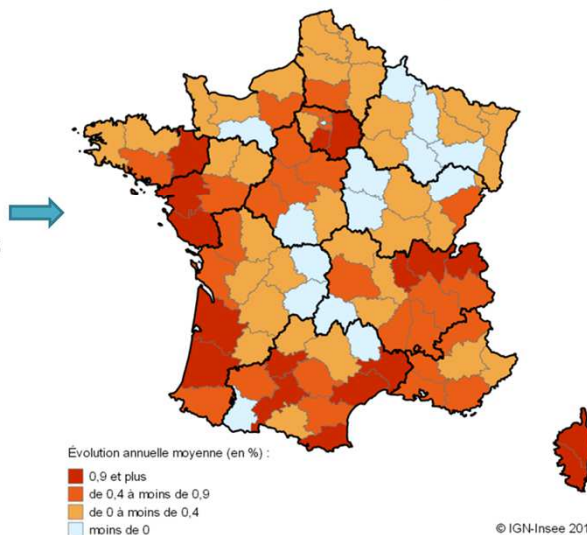


2 / Croisement état des lieux et enjeux/objectifs

Une région en mouvement

Évolution en moyenne annuelle de la population
entre 2009 et 2014 selon les départements

Les Pays de la Loire comptent
près de 3,7 millions d'habitants
au 1^{er} janvier 2014 : la Loire-
Atlantique et la Vendée
contribuent pour les trois quarts
au gain de population.



Source : Insee, RP 2009 et 2014.



Un dynamisme démographique durable

Une économie régionale parmi les plus dynamiques de France

L'étude des premiers indicateurs permet de mettre en évidence que **la région Pays de la Loire est plutôt privilégiée par rapport à d'autres régions de France métropolitaine**. Sa population progresse chaque année, son économie est bien diversifiée et reste parmi les plus dynamiques de France : sur 5 ans, son PIB progresse de 7 %, ce qui la place au 2^e rang national derrière l'Île-de-France.

Pour autant, cette vitalité globale de la région ne doit pas faire oublier que certaines parties du territoire régional peuvent être à l'écart de ces dynamiques vertueuses.

Ainsi, si la population augmente nettement en périphérie des grandes villes, et dans les espaces rétro-littoraux, ailleurs, les évolutions sont bien plus modérées. Les territoires les moins dynamiques se localisent plutôt aux frontières de la région.

En matière économique également, tous les territoires n'affichent pas le même dynamisme.

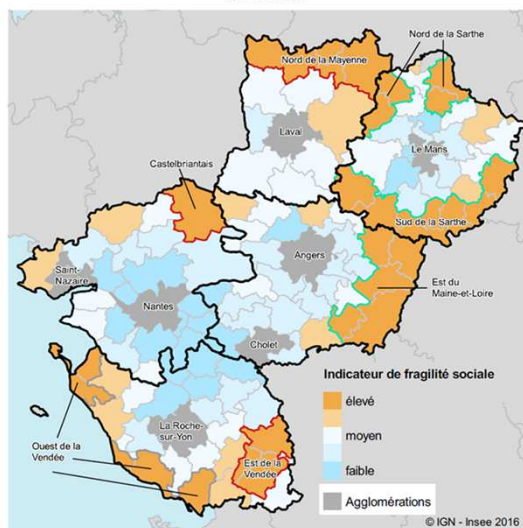
Au cours des dernières années, le nombre d'emplois a progressé plus rapidement en Loire-Atlantique et en Vendée que dans les 3 autres départements de la région. Au final, les taux de chômage sont très variables d'un espace à un autre. L'est de la région et une partie du littoral vendéen affichent des taux nettement supérieurs à ceux que l'on rencontre plus à l'ouest.

Une population ligérienne généralement bien insérée mais aux revenus parfois modestes

La fragilité sociale dans les EPCI des Pays de la Loire

Certains territoires proches des frontières départementales cumulent parfois de nombreuses fragilités.

Les indicateurs retenus : part des enfants de moins de 6 ans, part des personnes de 75 ans et plus, la part des jeunes de 18-24 ans non scolarisés et non diplômés, la part des ouvriers dans la population active, la part des familles monoparentales, la part des salariés à bas salaire, le taux de pauvreté, le niveau de vie médian,



Champ : établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en géographie au 1/1/2015.
Sources : Insee, Recensement de la population (RP) 2012, Déclaration annuelle de données sociales (DADS) 2012 ; Insee-DGFP, Cnaf-Cnav-CMSA, Filosol 2012 ; CAF 2012.

© IGN - Insee 2016



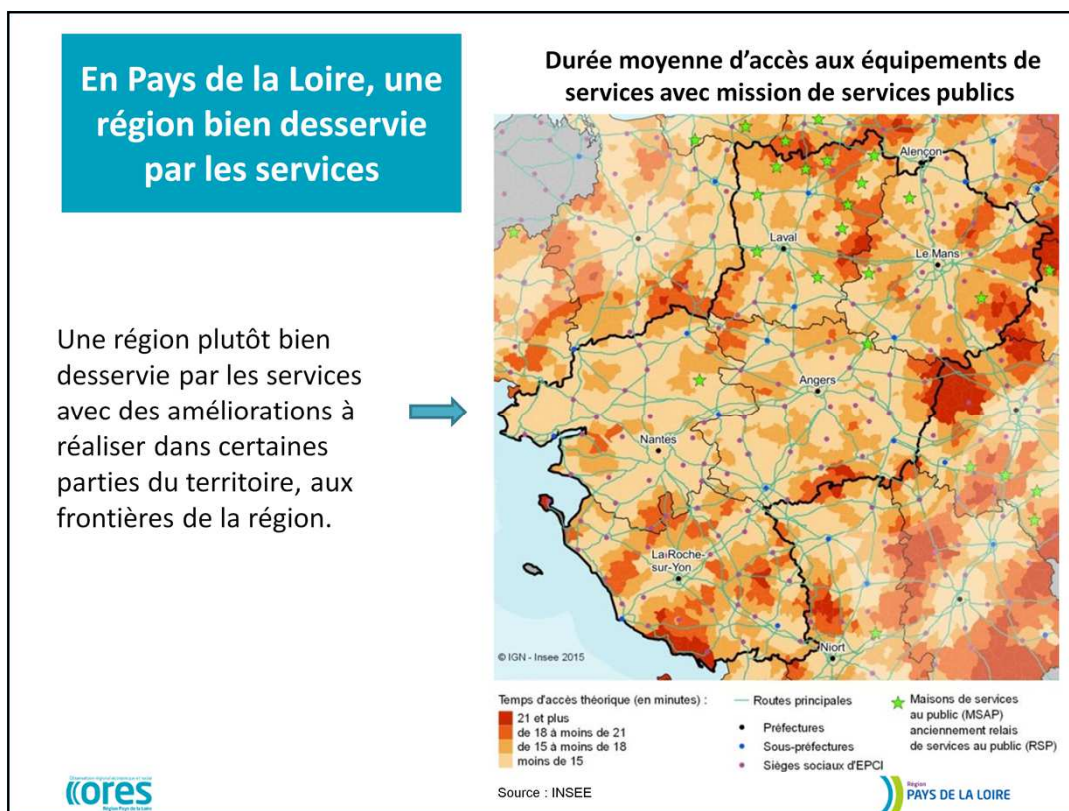
Une population ligérienne généralement bien insérée mais aux revenus parfois modestes

Les Pays de la Loire sont une région où la population est généralement bien insérée. Toutefois, les spécialisations économiques de la région, très orientées vers l'agriculture et vers des activités industrielles encore assez manufacturières, expliquent pourquoi les revenus de la population sont souvent relativement modestes. Ceci est particulièrement vrai dans les espaces les plus éloignés des grands pôles d'emploi, dans les territoires où l'agriculture et les activités industrielles manufacturières sont encore présentes.

Au final pourtant, en Pays de Loire, les taux de pauvreté sont limités et les inégalités de revenus faibles car les Ligériens sont plus souvent en emploi qu'ailleurs en France. Cette meilleure insertion de la population n'empêche pas des phénomènes d'exclusion, en particulier des jeunes dans certaines parties du territoire régional (autre entres en Sarthe). Une fois encore des disparités apparaissent lorsque l'on analyse la région à une échelle géographique plus fine.

Ainsi si la pauvreté est globalement peu répandue, elle est plus marquée dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et dans quelques territoires ruraux situés aux marges des départements. La moitié des personnes pauvres de la région vit ainsi dans des territoires qui ne comptent pas de QPV, donc des espaces plutôt ruraux.

Certains territoires proches des frontières départementales cumulent parfois de nombreuses fragilités : la région de Châteaubriant, la partie est du Maine-et-Loire, le nord de la Mayenne, le nord et le sud de la Sarthe ou encore en Vendée, le littoral et le sud-est du département.



Une région bien desservie par les services

Les Ligériens ont accès relativement facilement aux services publics comme aux services de proximité:

- **80 % de la population régionale accède en moins de 15 minutes par la route aux équipements publics** : 15 minutes étant la durée acceptable selon le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) pour atteindre un équipement de ce type. Et dans la région, les temps moyens d'accès aux services publics sont assez proches selon les départements. Toutefois, en Vendée, 17 % de la population du territoire est éloignée de plus de 18 minutes de ces services publics.

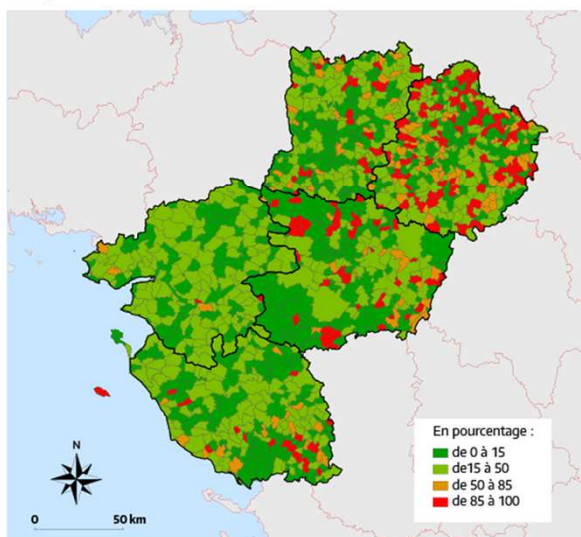
- S'agissant des services de proximité (boulangerie, banque, coiffeur...), **les communes considérées comme éloignées sont situées à plus de 8 minutes de ce panier de proximité. Elles sont assez peu nombreuses en Pays de la Loire** : 8 600 habitants sont concernés, essentiellement en Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe.

Une accessibilité au numérique non achevée dans la région

Part de locaux non-éligibles à un débit internet supérieur à 8 Mbps dans les communes des Pays de la Loire, mi 2016

Quelques secteurs en Mayenne, en Maine-et-Loire et surtout en Sarthe restent non éligibles au débit minimal de 8 Mbps.

Lecture : 23 % des locaux de Guérande (44) ne sont pas éligibles à un débit internet supérieur à 8Mbps.



Source : Observatoire France Très Haut-Débit (2T 2016)



Quelques territoires encore peu raccordés aux outils numériques

S'agissant de l'accès au numérique en général, le territoire régional apparaît beaucoup plus fractionné. L'accessibilité au numérique apparaît ainsi plus achevée en Loire-Atlantique et en Vendée et dans les grandes agglomérations que dans des territoires moins densément peuplés, notamment en Sarthe, en Mayenne et également en Maine-et-Loire.

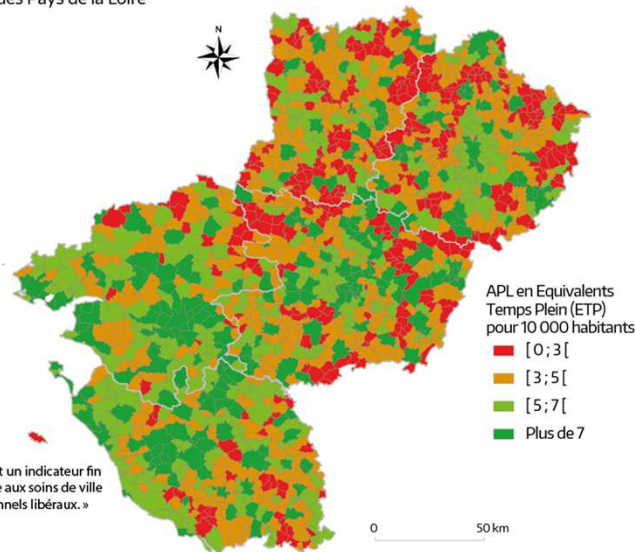
Une grande partie de la région est couverte par l'internet haut-débit, notamment avec un débit supérieur à 8 mégabits par seconde (Mbps). Ce débit correspond à l'offre minimale pour l'accès au triple play (internet haut débit, téléphonie fixe, télévision).

Vous voyez que la plupart des grandes agglomérations bénéficient d'une couverture élevée (excepté quelques communes). La Loire-Atlantique et la Vendée sont sensiblement mieux couvertes que les trois autres départements. **Quelques secteurs en Mayenne, en Maine-et-Loire et surtout en Sarthe restent en revanche peu voire non éligibles à ce débit minimal souhaitable de 8 Mbps.**

De plus certaines parties du territoire régional ne bénéficient toujours pas de couverture mobile satisfaisante.

Un accès aux soins inégal en Pays de la Loire

L'accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes libéraux dans les communes des Pays de la Loire



Note : « L'indicateur d'APL est un indicateur fin d'accessibilité géographique aux soins de ville prodigués par des professionnels libéraux. »

Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

Source : SNIIR-AM 2013, Cnamts ; Population municipale 2011, Insee ; calculs Drees



Un accès aux soins parfois limité en Pays de la Loire

L'accès aux soins est mesuré à l'échelle de chaque commune en utilisant l'indicateur APL (accessibilité potentielle localisée) développé par la DREES. Selon cette méthode, l'accès aux soins ne dépendra pas uniquement de l'offre de soins présente sur un territoire mais également des capacités de déplacements de ses habitants, du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

À l'échelle nationale, l'APL est, en moyenne, de 7,1 équivalents temps plein (ETP) de médecins généralistes libéraux pour 10 000 habitants en France, mais elle est inférieure à 3,1 ETP pour 10 000 habitants pour les 5 % d'habitants ayant l'accessibilité la plus faible.

En Pays de la Loire, **l'offre de soins est localement insuffisante dans les communes** de la Mayenne, de la Sarthe, et du Maine-et-Loire mais également dans le sud et l'est de la Vendée, et au nord de la Loire-Atlantique.

Population ayant accès à moins de 3 médecins généralistes libéraux

Loire-Atlantique : 2 % de la population du département

Maine-et-Loire : 8 % de la population du département

Mayenne : 14 % de la population du département

Sarthe : 10 % de la population du département

Vendée : 5 % de la population du département

Pays de la Loire : 6 % de la population régionale.

Ce déficit en médecins est, de plus, souvent aggravé par un manque d'infirmiers sur une

grande partie du territoire. Pourtant cette activité est essentielle spécialement en zone rurale en accompagnement des personnes âgées, des personnes souffrant d'affections de longue durée qui ont besoin de soins quotidiens.

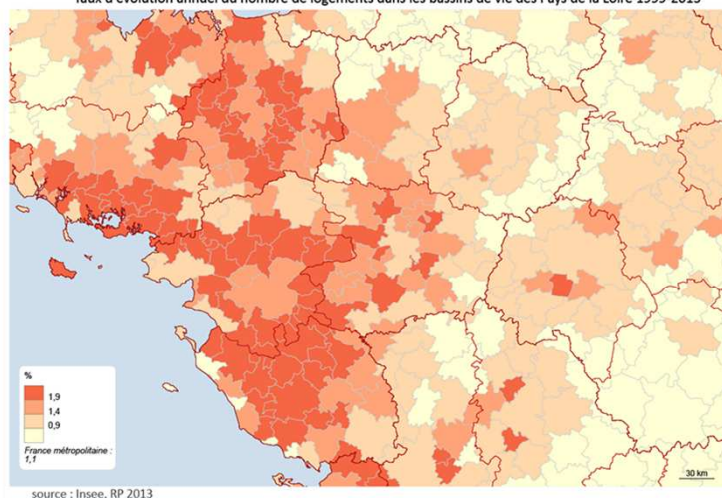


➤ 4 enjeux identifiés dans le cadre des travaux du groupe « Egalité des territoires, désenclavement rural » et le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire:

- armature urbaine : articuler l'attractivité de la métropole Nantes Saint Nazaire et le réseau de villes moyennes et grandes, y compris dans une perspective interrégionale, prise en compte des enjeux particuliers des QPV et des territoires ruraux avec notamment la revitalisation des centres-bourgs
- solidarité territoriale : développer les complémentarités et la résilience des territoires
- accessibilité des services de proximité : en particulier en terme de santé mais aussi d'emploi, de formation, d'éducation
- désenclavement des territoires ruraux : accès au numérique et accès à la mobilité

Une région très attractive pour les nouvelles populations

Taux d'évolution annuel du nombre de logements dans les bassins de vie des Pays de la Loire 1999-2013



Taux d'évolution annuel du nombre de logements entre 1999-2013 :
+ 1,4 % en Pays de la Loire
+ 1,1 % en France métropolitaine



Une région très attractive pour les nouvelles populations

Les Pays de la Loire sont une région dynamique démographiquement et économiquement. Tout ceci n'est pas sans conséquence sur l'occupation du territoire régional.

Au cours des deux dernières décennies, le parc de logement s'est développé plus rapidement en Pays de la Loire qu'en France.

Ce dynamisme régional masque cependant des disparités territoriales une fois encore relativement fortes. Sur la période 1999-2013, la majorité des constructions neuves ont été réalisées en Loire-Atlantique (41 % du total) et en Vendée (23 % du total).

Si on pousse l'analyse à une échelle géographique encore plus fine, l'évolution du nombre de logements par bassin de vie montre clairement **le dynamisme des territoires de Vendée et de toute la ceinture qui entoure l'agglomération nantaise jusqu'aux portes du Maine-et-Loire.**

Dès lors, la région apparaît scindée en deux :

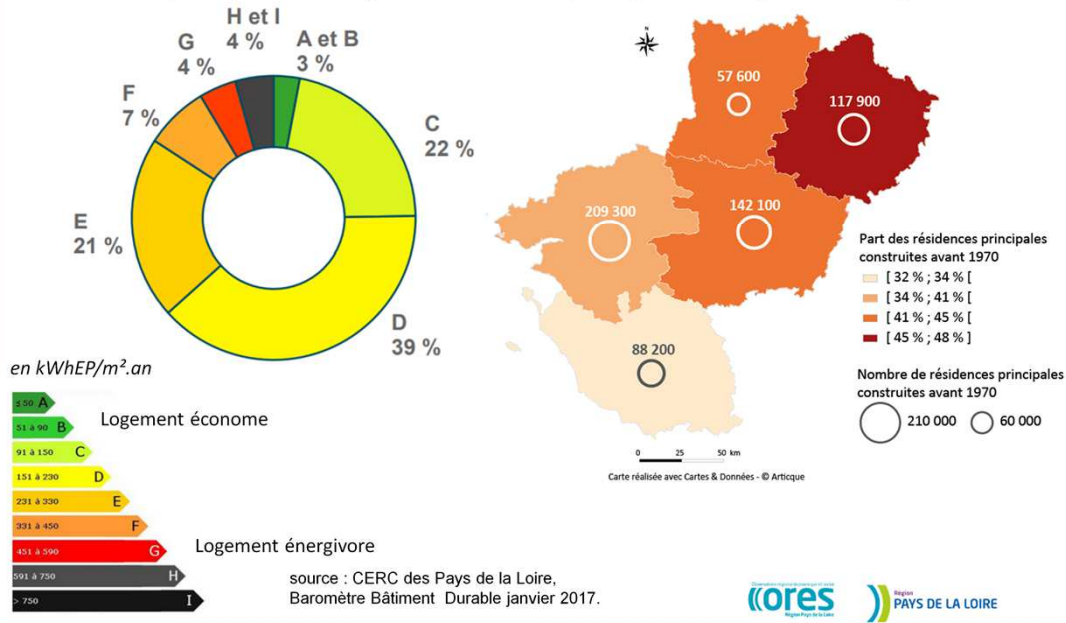
- Avec une construction dynamique à l'ouest où le parc de logements est récent et les taux de vacances sont faibles.

- Et une partie est, où les nouveaux logements sont peu nombreux et les taux de vacances importants.

Une région très attractive pour les nouvelles populations

État de la performance énergétique du parc de résidences principales des Pays de la Loire

Date de construction des résidences principales en Pays de la Loire, en 2014

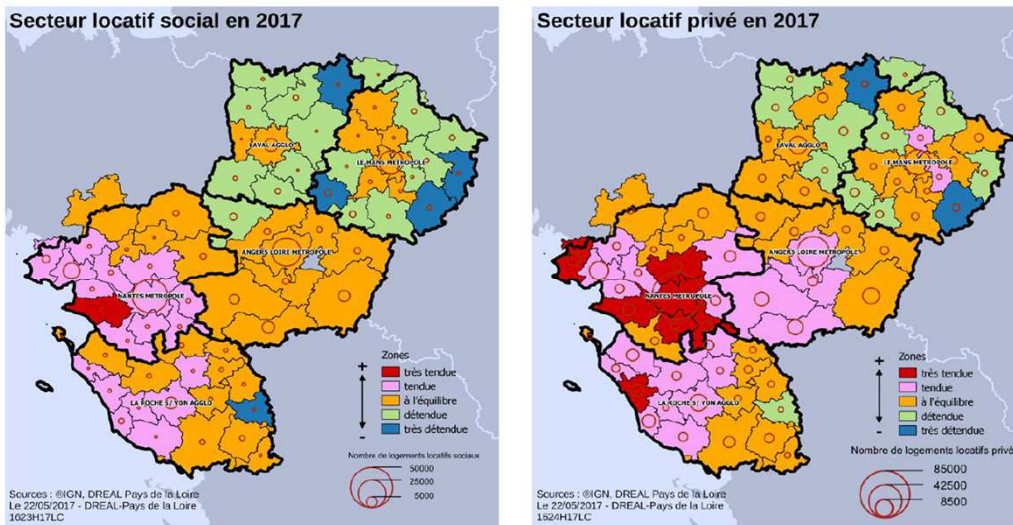


En Pays de la Loire, la problématique du confort énergétique est souvent présente car le parc de logement est ancien.

40 % des résidences principales de la région ont été construites avant 1970, la moitié avant 1975.

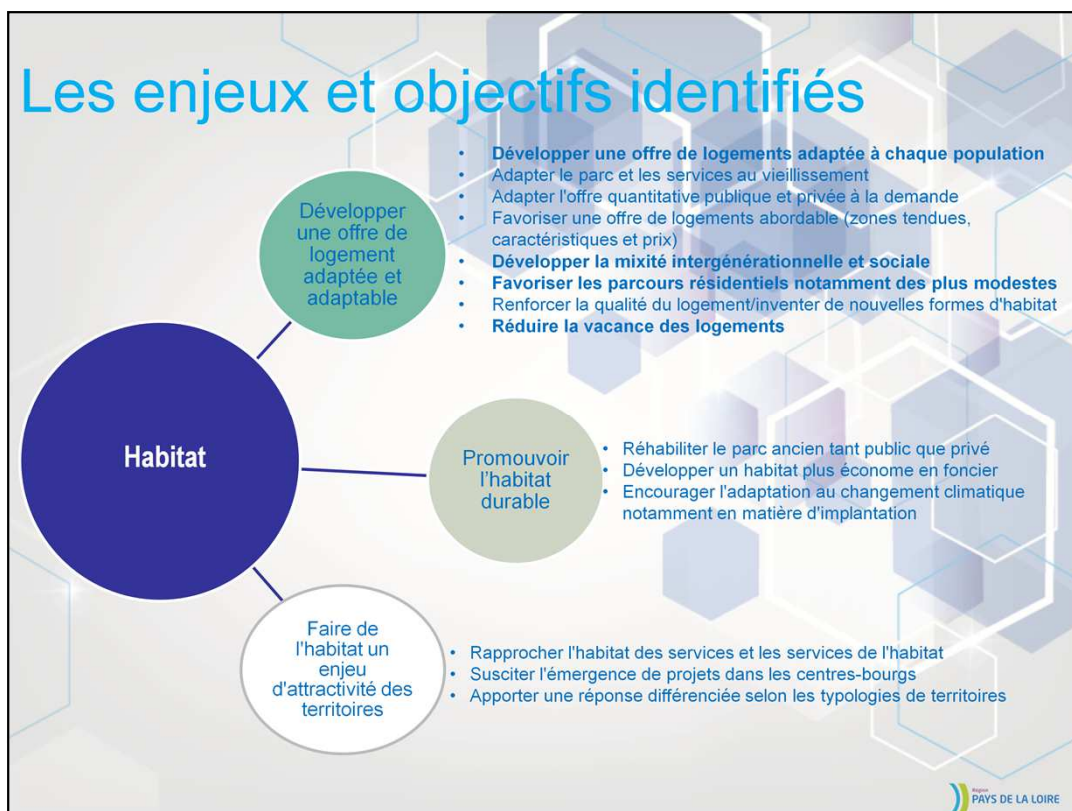
Cette structure du parc suppose un potentiel significatif de gain énergétique sur les résidences principales 60 % ayant une étiquette énergétique D ou E et 15 % F G H Et même I.

Des tensions localement fortes sur le marché de l'habitat



Source : Dreal, Situation de l'habitat et du logement en Pays de la Loire, juin 2017.

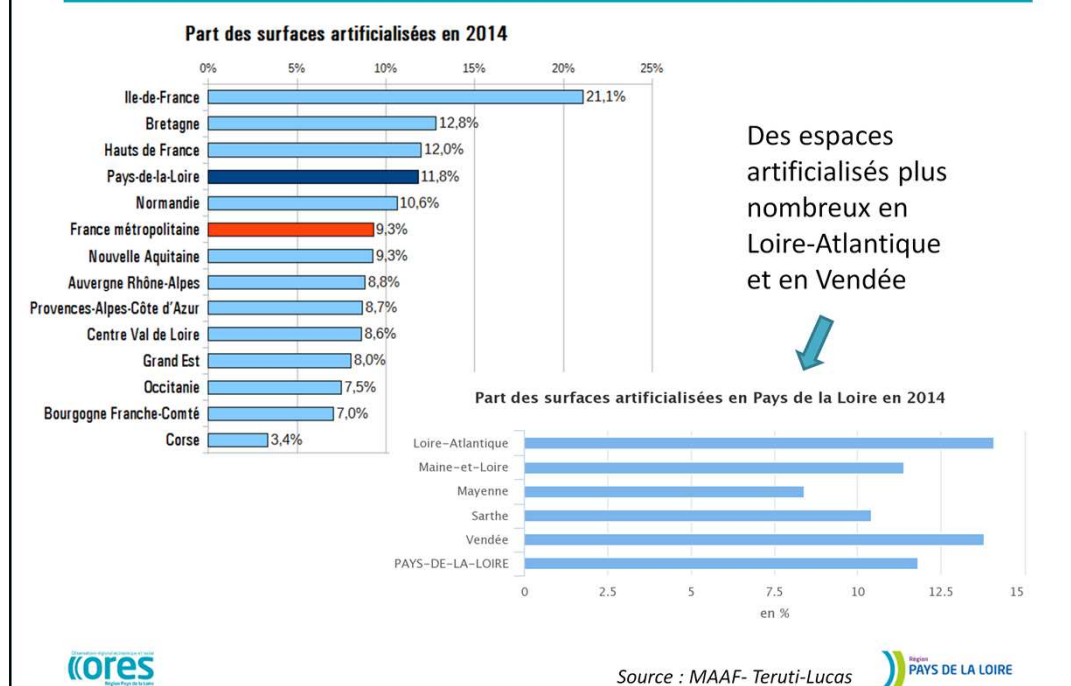
Parallèlement, les tensions sur le marché du logement sont marquées dans les territoires les plus dynamiques. **La Vendée et la Loire-Atlantique sont les départements où les tensions sur le secteur locatif social comme privé sont ainsi les plus fortes.** Dans le secteur privé, en Maine-et-Loire, des tensions existent aussi dans les Mauges, le Choletais et l'agglomération angevine.



➤ 3 enjeux principaux identifiés dans le cadre du groupe de travail « habitat, foncier » :

- Offre de logement adaptée : aux différentes catégories de population (âgée, modeste dans un parcours résidentiel), favorisant une offre abordable (réduction vacance, adaptation de l'offre à la demande)
- Habitat durable : performance énergétique et adaptation au changement climatique, économe en foncier
- Facteur d'attractivité des territoires : avec une adaptation des réponses aux spécificités des territoires, comme les centres-bourgs et l'objectif de rapprocher habitat et service

Un territoire régional à la fois très agricole et fortement artificialisé



Un territoire régional à la fois très agricole et fortement artificialisé

En 2014, les Pays de la Loire se situaient au 4^e rang des régions de France métropolitaine les plus artificialisées, avec un taux d'artificialisation de 11,8% contre 9,3% au plan national. Au niveau départemental, c'est en Loire-Atlantique que le taux d'artificialisation (14,1%) est le plus élevé devant la Vendée (13,8%). Le taux d'artificialisation en Maine-et-Loire (11,4%) est proche de la moyenne régionale (11,8 %). La Sarthe (10,4%) et surtout la Mayenne (8,4%) affichent des taux nettement plus faibles.

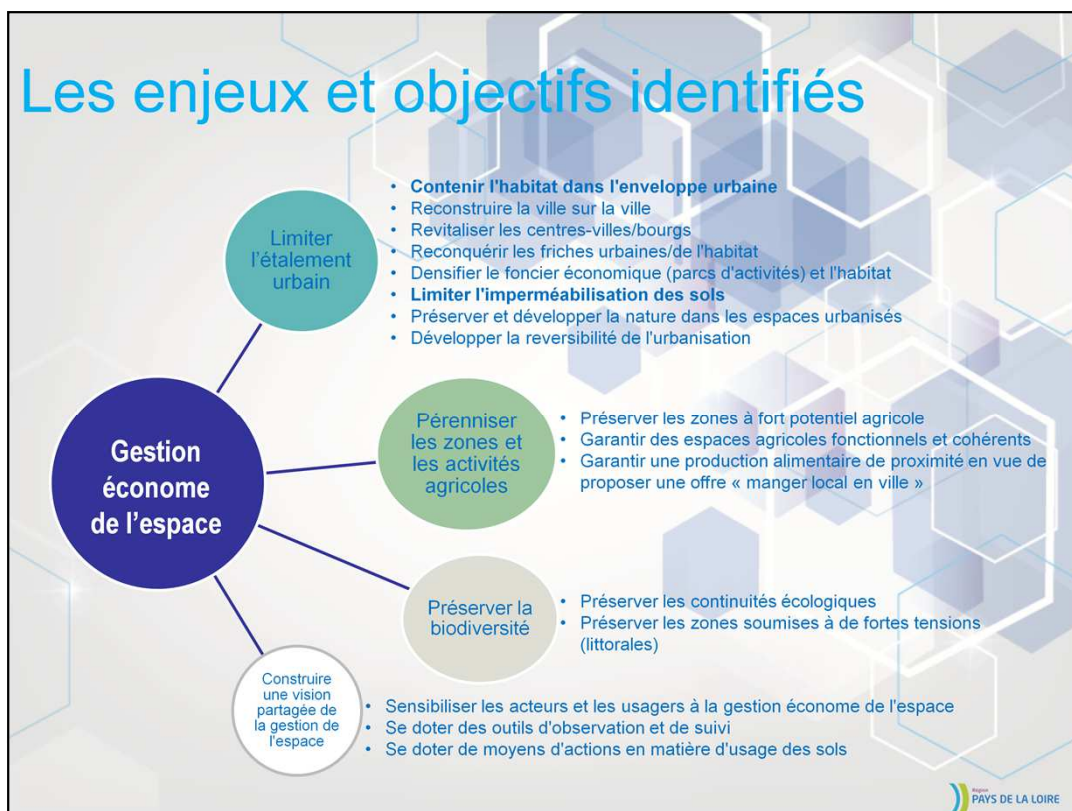
Les terres agricoles couvrent 68,8% du territoire régional c'est nettement plus qu'à l'échelle nationale (51 %).

Entre 2006 et 2014, l'artificialisation des sols a progressé au détriment des terres agricoles. En Pays de la Loire, la part de sols agricoles est ainsi passée de 70,3 % en 2006 à 68,8 % en 2014 (-1,7 point). En France métropolitaine, la proportion est passée de 52,1 % à 51 % (-1,1 point).

Définition de l'indicateur

Les surfaces artificialisées correspondent aux espaces autrefois agricoles, naturels ou forestiers qui ont changé d'état et ne sont plus disponibles pour l'agriculture ou comme habitats naturels. Elles sont constituées de parcelles à la fois cadastrées et non cadastrées.

Cet indicateur est un pourcentage qui mesure la place occupée par les surfaces artificialisées dans un périmètre administratif (commune, établissement public de coopération intercommunale, département, région). L'indicateur ne peut pas être utilisé à une maille inférieure au département.



➤ 4 enjeux principaux :

- Étalement urbain : 2 objectifs majeurs contenir l'habitat & les activités dans l'enveloppe urbaine et limiter l'artificialisation des sols
- Préservation de l'agriculture : en particulier les zones à fort potentiel agricole & garantir des espaces fonctionnels et cohérents
- Préservation de la biodiversité : veiller aux continuités écologiques avec une problématique particulière sur les territoires exposés
- Elaboration d'une vision partagée : sensibilisation des acteurs, dotation d'outils d'observation & d'action

La voiture : le mode de déplacement privilégié en Pays de la Loire

L'équipement en véhicules des ménages

	Taux de motorisation des ménages	Part des ménages ayant deux voitures ou plus
Loire-Atlantique	85 %	38 %
Maine-et-Loire	86 %	40 %
Mayenne	88 %	42 %
Sarthe	85 %	40 %
Vendée	91 %	45 %
Pays de la Loire	87 %	40 %

Source : Insee, RP 2013.



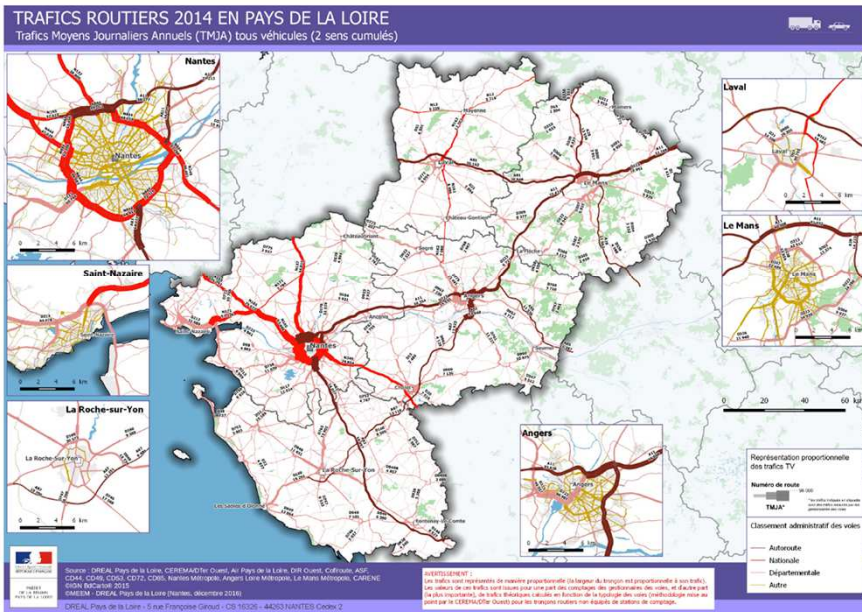
Une région bien desservie par des infrastructures de transport diversifiées

Dans la région, **le maillage routier et autoroutier est de bonne qualité** en général et la voiture occupe une place prépondérante dans les déplacements des habitants des Pays de la Loire : 87 % des ménages possèdent au moins une voiture et 78 % des déplacements domicile-travail en région se font en voiture.

Cette domination de la voiture n'empêche pas cependant le développement de modes de transport alternatifs :

- **Les réseaux de transports collectifs urbains** des 8 principales agglomérations enregistrent une croissance importante de leur fréquentation. En Pays de la Loire, ces transports collectifs urbains transportent près de 230 millions passagers par an.
- **Le covoiturage** se développe et devient un mode de déplacement alternatif pour les trajets domicile-travail. Dès lors, il constitue une réelle offre de mobilité pour certains territoires dont les habitants travaillent dans les grands bassins d'emploi de la région.
- **Les déplacements en vélo** progressent également même si aujourd'hui ce développement concerne essentiellement dans les grandes villes de la région.
- Enfin, dans le transport ferroviaire de voyageurs, **l'offre de trains régionaux** complète celle des grandes lignes, notamment au départ de Nantes : de nombreuses lignes régionales enregistrent des hausses de fréquentations. Toutefois, contrepartie de ces succès, la saturation de l'infrastructure en particulier sur la ligne Nantes-Angers affecte la qualité de la desserte en région.

Un trafic routier dense surtout en Loire-Atlantique



À l'intérieur du territoire régional, **le transport de marchandises se fait essentiellement par la route**. Les modes de transport non routiers (ferroviaire, fluviaux...) sont peu représentés : l'offre de fret ferroviaire est faible et le réseau navigable n'est pas connecté au réseau national.

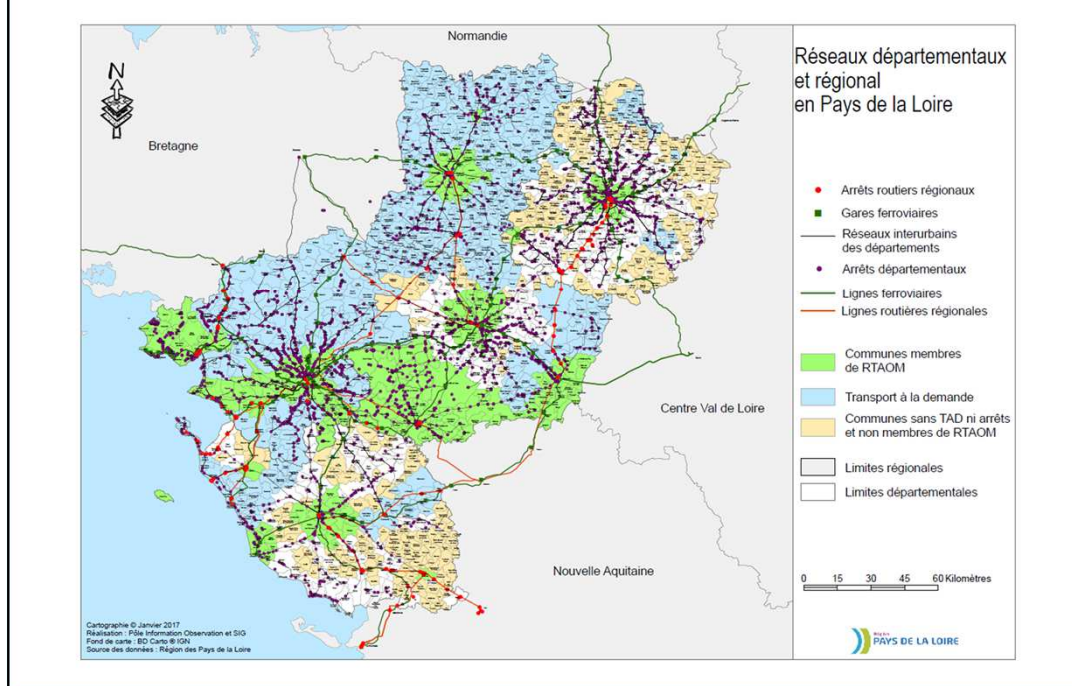
Le trafic routier global (véhicules légers et poids lourds) est particulièrement dense en Loire-Atlantique autour de Nantes et en direction de Saint-Nazaire, de Rennes et de Vannes. Ceci s'explique à la fois par un trafic de véhicules légers importants mais également par de nombreux déplacements de poids lourds.

Vers la côte Atlantique, les véhicules légers prennent le relais. L'attractivité touristique de ces territoires se répercute sur l'intensité du trafic routier.

Ailleurs en région, le trafic est généralement plus dense aux carrefours des autoroutes de la région (A11, A28, A81, A83 et A87) :

- au sud de Nantes ;
- au nord des agglomérations de Laval et surtout du Mans ;
- à l'est d'Angers.

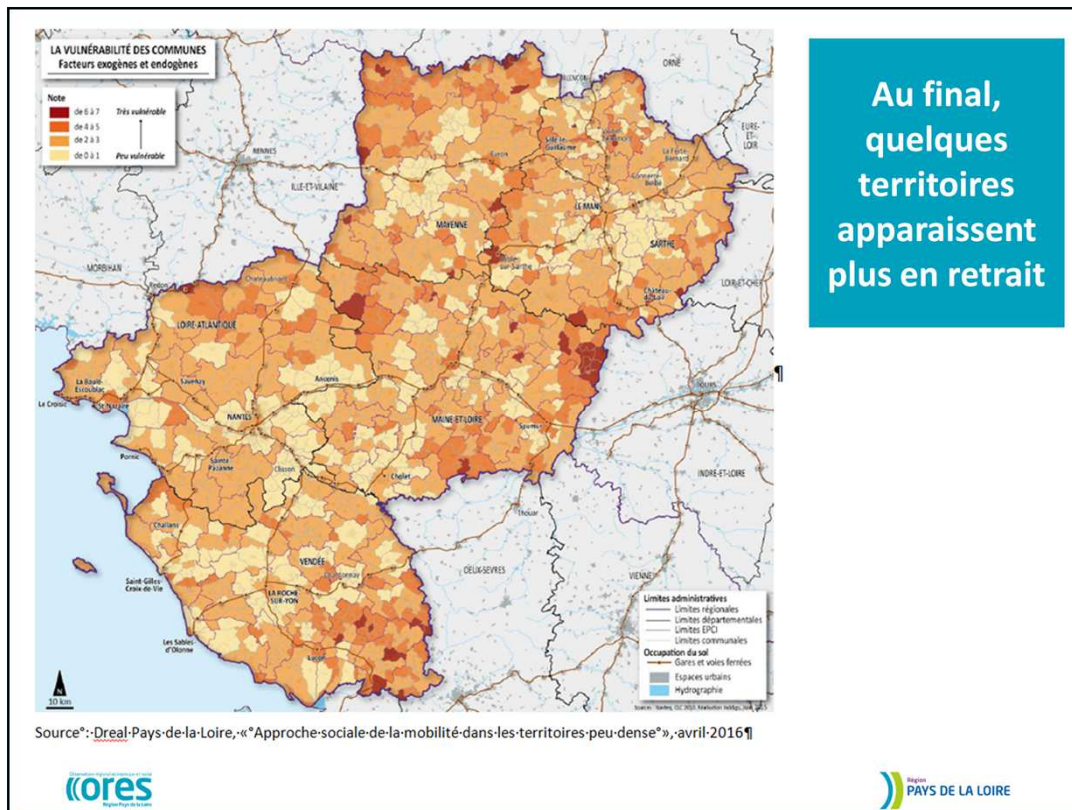
Une région bien desservie par des infrastructures de transport diversifiées



Les Pays de la Loire sont une région bien desservie par des réseaux de transports diversifiés.

Cependant, il existe en région des communes non desservies par les transports en commun même de type transport à la demande (TAD). Ces communes se localisent presque exclusivement en Sarthe et en Vendée.

RTAOM : Ressort Territorial de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité



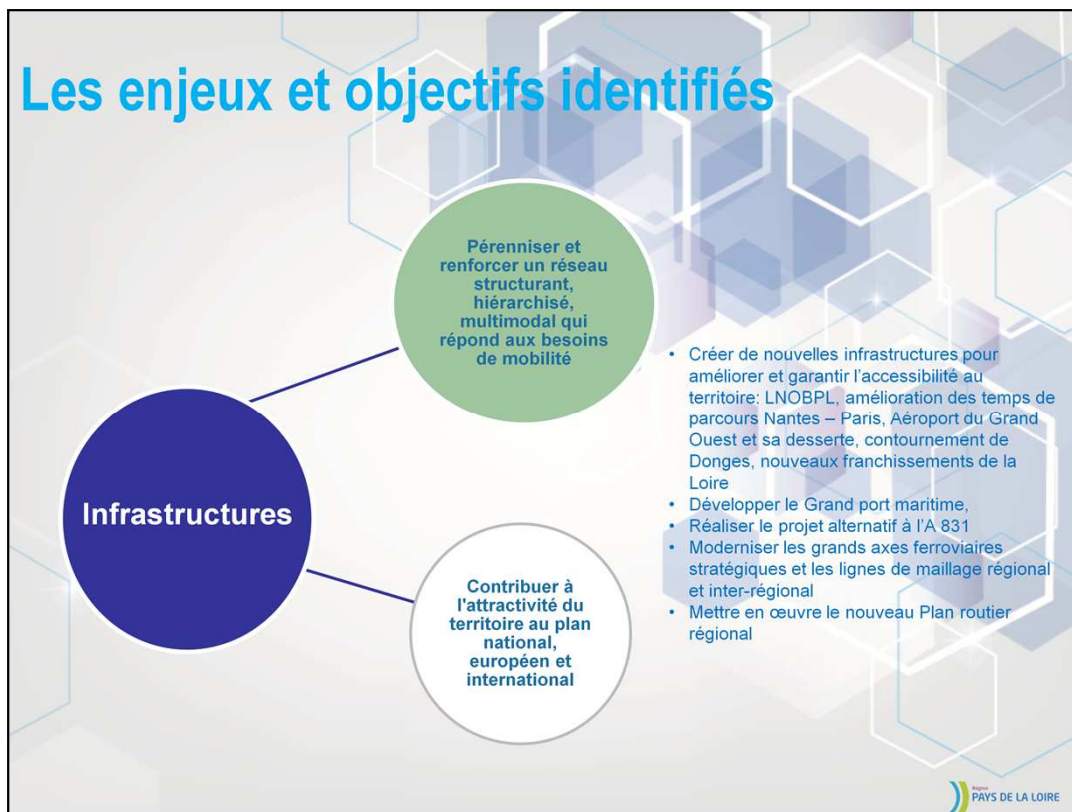
Même si la région est globalement bien pourvue en infrastructures de transports, **des entraves à la mobilité peuvent exister localement et influencer l'autonomie et le bien-être des populations.**

Ces entraves à la mobilité peuvent s'expliquer par un manque de transports collectifs mais également par le fait que les populations concernées n'ont pas les moyens physiques, financiers de se déplacer. **En Pays de la Loire, certains territoires sont ainsi vulnérables aux questions de mobilité.**

Le Maine-et-Loire est d'un des départements qui concentre les plus de communes considérées comme très vulnérables, on les retrouve :

- à l'est du Maine-et-Loire, autour de Noyant
- au sud du département, autour de Vihiers
- plus à l'ouest entre Pouancé et Segré.

En Mayenne comme en Sarthe, les communes les plus vulnérables se situent plutôt le long des frontières départementales. En Vendée, l'extrême sud-est est plus fragile que le reste du département. En Loire-Atlantique, peu de communes apparaissent vulnérables, elles se situent alors plutôt au nord du département.



- 2 enjeux issus du Schéma Régional Infrastructures Transport et du groupe de travail infrastructure mobilité :
 - l'un sur un réseau adapté aux besoins de mobilité,
 - l'autre sur des infrastructures contribuant à l'attractivité de la région au plan extérieur

- 5 objectifs :
 - création de nouvelles infrastructures : Liaison ferroviaire Nouvel Ouest Bretagne Pays de la Loire, Aéroport du grand Ouest, nouveaux franchissements de la Loire, projet alternatif à l'A 831 dans le sud Vendée
 - Développement du grand port maritime
 - Moderniser les grands axes ferroviaires interrégionaux et notamment l'axe Nantes – Paris ainsi que le maillage régional,
 - Mettre en œuvre le plan routier régional

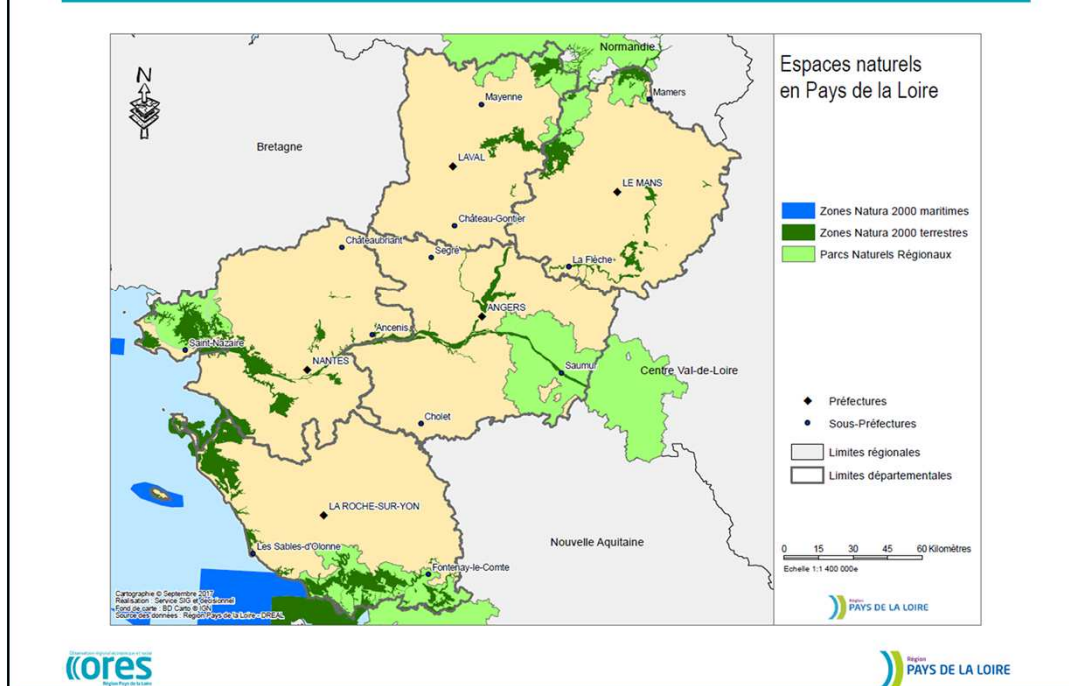
Les enjeux et objectifs identifiés



➤ 3 enjeux repérés

- Mobilité durable : avec comme objectifs de
 - développer les transports collectifs et leur usage,
 - renforcer l'intermodalité,
 - garantir le déploiement de motorisations alternatives,
 - développer le fret fluvial, maritime et ferroviaire
- Désenclavement des territoires ruraux : avec comme objectifs outre la mise en œuvre du plan routier régional, développer les PEM, valoriser les offres existantes
- Renforcement de la coopération entre acteurs : par une précision des sujets et une méthode adaptée d'une part, par un renforcement de la lisibilité et de l'attractivité de l'offre d'autre part

Une richesse du patrimoine naturel à préserver



Une richesse du patrimoine naturel à préserver

Le dynamisme démographique et le développement économique de la région représentent également un véritable défi pour la préservation de l'environnement des Pays de la Loire.

En Pays de la Loire, 230 sites répartis sur les 5 départements sont inscrits ou classés : marais littoraux, Val de Loire inscrit au patrimoine Mondial de l'Unesco... Ces sites emblématiques contribuent à l'attractivité de la région et participent au dynamisme du tourisme. **Le territoire régional abrite près de 20 % de sols naturels.** C'est moitié moins qu'en France métropolitaine. Région de plaine, les Pays de Loire comptent notamment peu d'espaces boisés. En lien avec cette plus faible proportion d'espaces naturels, la région est relativement moins couverte par les inventaires et protections du patrimoine naturel que le territoire national. En Pays de la Loire, 18 % de la superficie fait l'objet d'un inventaire Znieff, contre 30 % en France métropolitaine. De plus, 8 % de la superficie (terrestre) est identifiée Natura 2000, contre 13 % au niveau national.

Au-delà des ces divers inventaires, l'ensemble des départements de la région abrite également des Parcs Naturels Régionaux (PNR). Ils sont au nombre de quatre : Normandie-Maine en Sarthe et en Mayenne, Loire-Anjou-Touraine en Maine-et-Loire, Brière en Loire-Atlantique et enfin, en Vendée, le PNR Marais Poitevin.

Les Pays de la Loire couvrent également des espaces à forte valeur patrimoniale, notamment des milieux humides. **Les zones humides d'importance majeure représentent environ 13 % du territoire régional, contre environ 7 % du territoire métropolitain.**

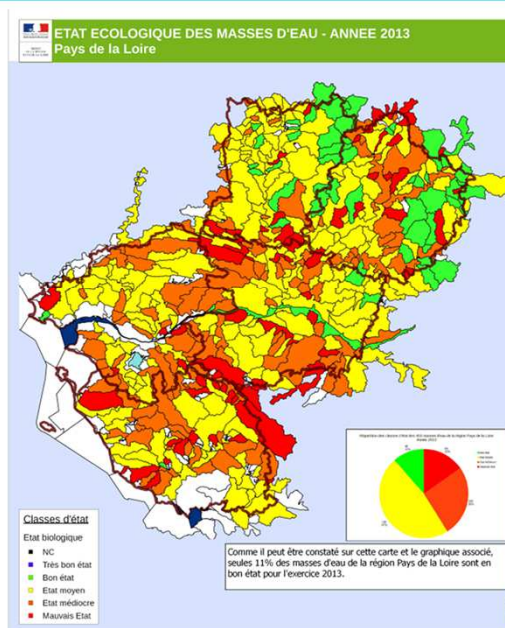
La qualité et la quantité de l'eau : un enjeu majeur en région

Un réseau hydrographique dense **avec l'axe Loire**.

Une qualité de l'eau jugée critique en Pays de la Loire

Des objectifs de bon état du SDAGE et des PAOT, en application de la Directive cadre sur l'eau, de 37 % des eaux en bon état d'ici 2021 pour 11% en 2013.

Un contexte naturel défavorable qui nécessite une ambition collective importante.



cores

REGION PAYS DE LA LOIRE

Les Pays de la Loire abritent des ressources en eau souvent fragilisées. Parmi les 18 000 km de cours d'eau, seulement **11 % sont en bon état écologique** (état 2013, publié en 2015). Sur l'ensemble du bassin Loire Bretagne, 26 % des cours d'eau atteignent le bon état et 43 % à l'échelle nationale.

Ce chiffre régional masque de vraies disparités au sein du territoire :

La situation est ainsi plus dégradée en Loire-Atlantique, Vendée et Maine-et-Loire qu'en Mayenne et en Sarthe.

% des cours d'eau atteignant le bon état écologique:

Loire-Atlantique , 2%

Vendée, 1 %

Maine-et-Loire, 5 %

Mayenne, 22 %

Sarthe, 25 %.

S'agissant des masses d'eau souterraines 48 % sont en bon état.

En Pays de la Loire, en 2013, **11% des cours d'eau classés en bon état**, et ce malgré :

- une amélioration de certains paramètres ,
- la progression de la structuration de la gestion de l'eau (21 SAGE, GEMAPI en 2018),
- la mobilisation des acteurs régionaux.

Un contexte naturel défavorable qui nécessite une ambition collective importante.

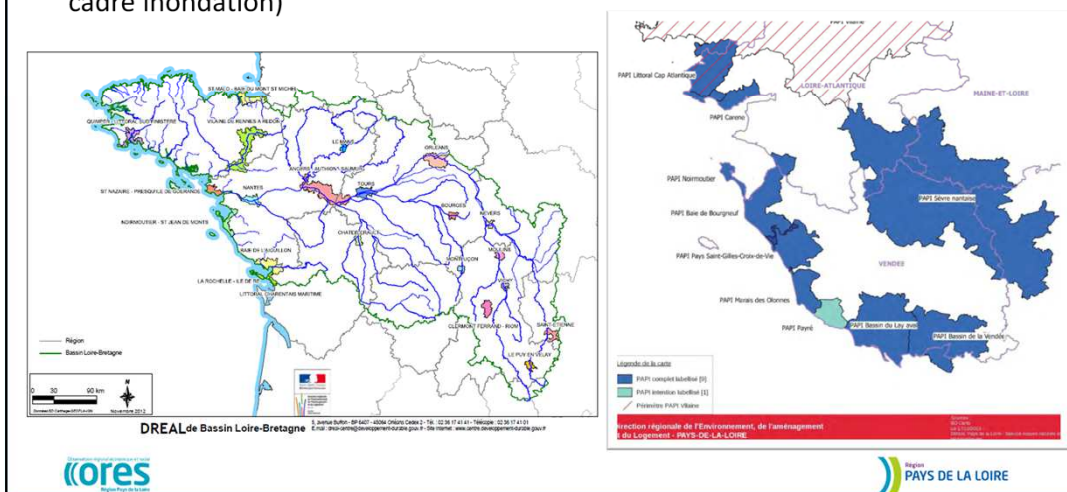
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

PAOT : plan d'actions opérationnel territorialisé (outil de l'Etat à l'échelle des dpt de mise en œuvre du SDAGE)

Inondation : 1er risque naturel en région

Plus de 500 communes identifiées comme à risque d'inondation (débordement de cours d'eau ou par submersion marine)

6 territoires classés Territoires à risques importants (TRI) par l'Etat (Directive cadre inondation)

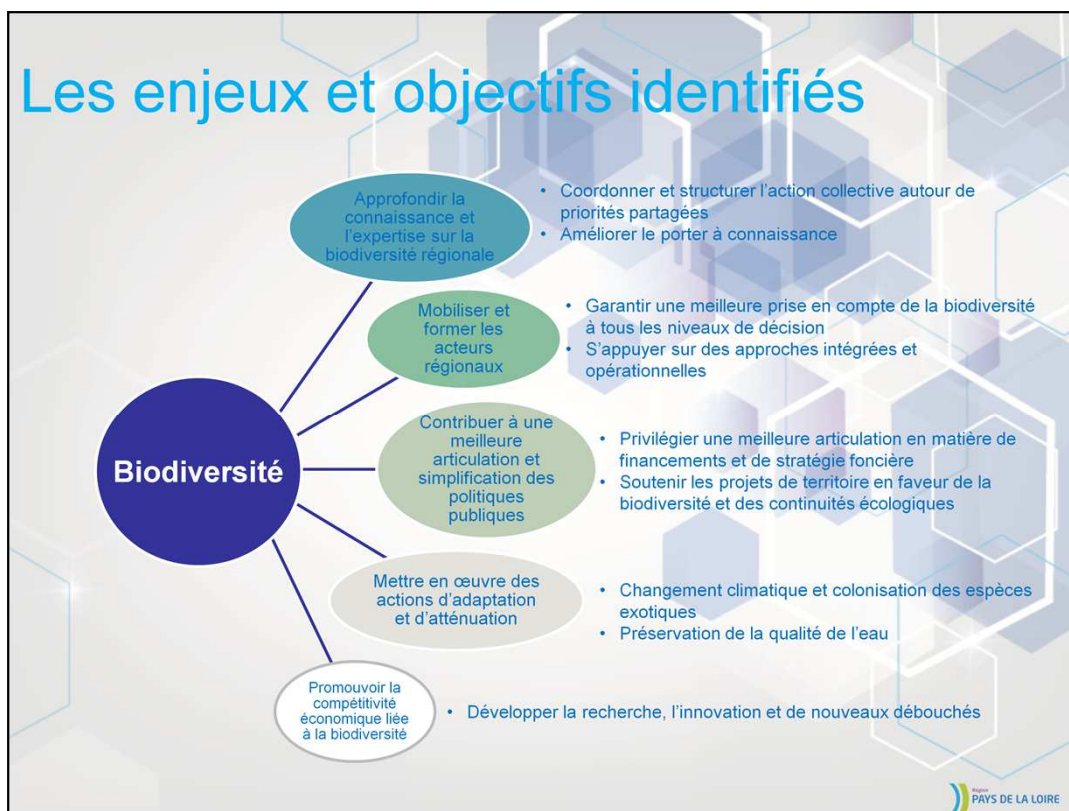


Plus de 500 communes identifiées comme à risque d'inondation (débordement de cours d'eau ou par submersion marine)

10 territoires couverts par un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)

6 territoires classés Territoires à risques importants (TRI) par l'Etat.

La mobilisation des acteurs régionaux : Suite à Xynthia, mise en œuvre de la commission régionale de gestion durable du littoral et signature d'une convention Etat-Région- Départements



➤ 5 enjeux et leurs objectifs afférents issus de la stratégie régionale biodiversité et du SRCE, concertés avec le Comité Régional Biodiversité

- **Connaissance** : priorités partagées structurant l'action collective & et un porter à connaissance optimisé
- **Mobilisation / formation acteurs** : avec des approches intégrées et opérationnelles favorisant la prise en compte de la biodiversité à tous les niveaux de décisions
- **Articulation des politiques publiques** : tout particulièrement en matière de financements et de stratégies foncières, soutien aux projets en faveur de la biodiversité et continuités écologiques
- **Actions d'adaptation & d'atténuation au changement climatique** : concernant notamment les espèces exotiques & qualité de l'eau
- **Compétitivité économique** : en développant la recherche, l'innovation et les nouveaux débouchés

Enjeux de préservation et de restauration des continuités écologiques :

- la maîtrise de l'étalement urbain (densifier tout en préservant des perméabilités), notamment sur les espaces rétro-littoraux ou sous influence périurbaines qui subissent la plus forte pression
- le maintien de la diversité des pratiques agricoles et des paysages,
- la reconquête des milieux liés aux cours d'eau,

- le renfort du réseau de zones humides,
- la lutte contre les espèces exotiques envahissantes,
- l'amélioration et le partage de la connaissance des territoires et de la biodiversité.

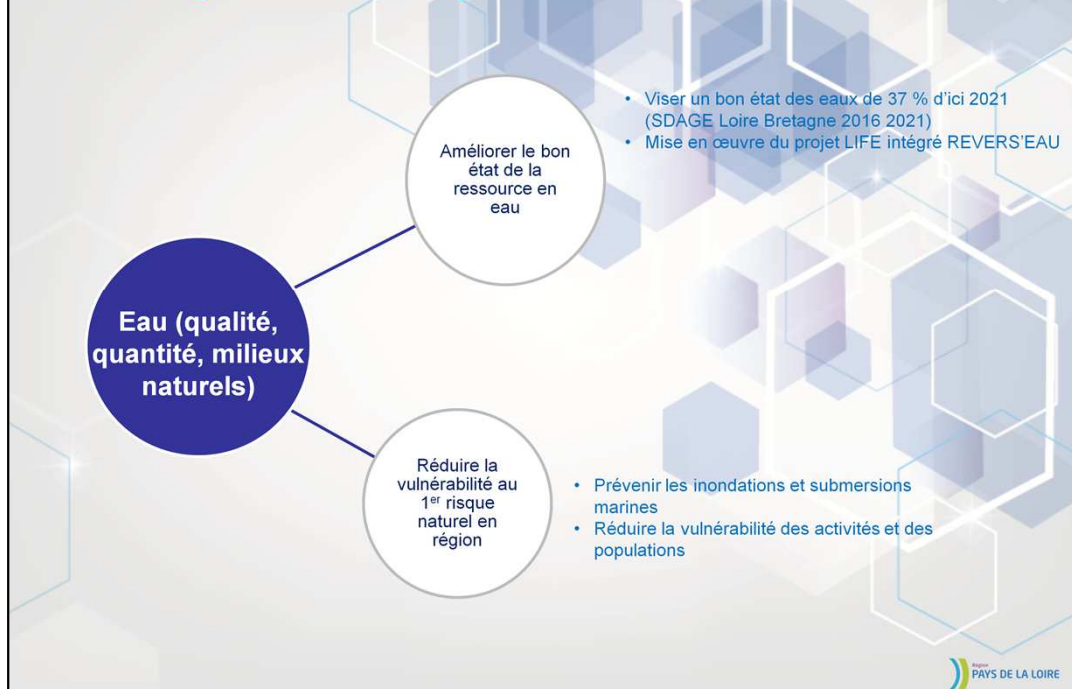
Objectifs du SRCE :

1. Améliorer et valoriser les connaissances et les savoir-faire
2. Sensibiliser et favoriser l'appropriation autour des enjeux liés aux continuités écologiques
3. Intégrer la trame verte et bleue dans les documents de planification et autres projets de territoires
4. Maintenir et développer des productions et des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et à la qualité de l'eau
5. Gérer durablement et de manière multifonctionnelle les espaces boisés (forêts et complexes bocagers)
6. Restaurer et gérer une trame bleue fonctionnelle
7. Préserver les continuités écologiques inféodées aux milieux littoraux et rétro-littoraux
8. Préserver et restaurer les continuités écologiques au sein du tissu urbain et péri-urbain
9. Améliorer la transparence des infrastructures linéaires

3 actions prioritaires :

1. Favoriser la production de trames verte et bleue pertinentes et effectives dans les documents d'urbanisme en accompagnant les collectivités et l'ensemble des acteurs intervenant dans l'élaboration d'un document d'urbanisme dans leurs travaux.
2. Valoriser et renforcer les outils de connaissance et d'observation dans un esprit de mutualisation et de partage.
3. 3- Mettre en place, dans le cadre de la mise en œuvre du SRCE, un schéma de gouvernance

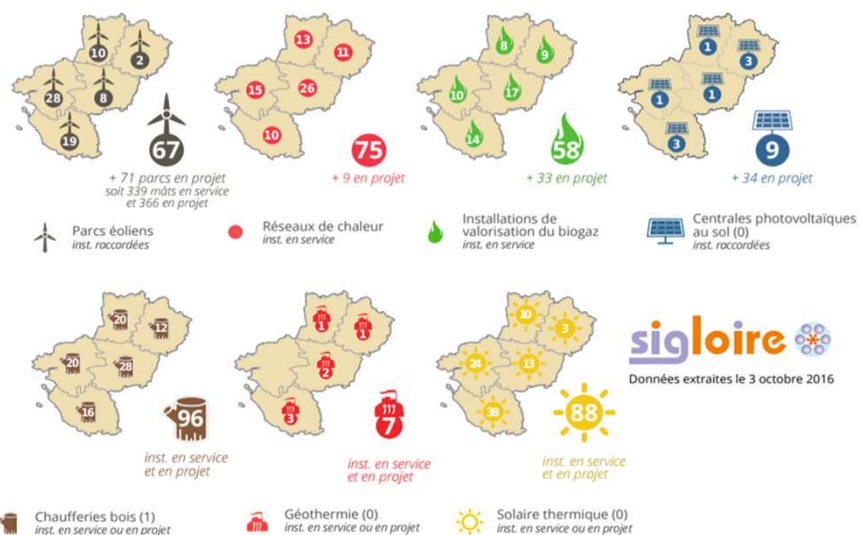
Les enjeux et objectifs identifiés



Un contexte naturel défavorable qui nécessite une ambition importante. Le projet porté par la Région d'un **LIFE intégré REVERS'EAU** .

Une production d'énergie renouvelable en hausse

Les installations de production d'énergie renouvelable recensées en Pays de la Loire

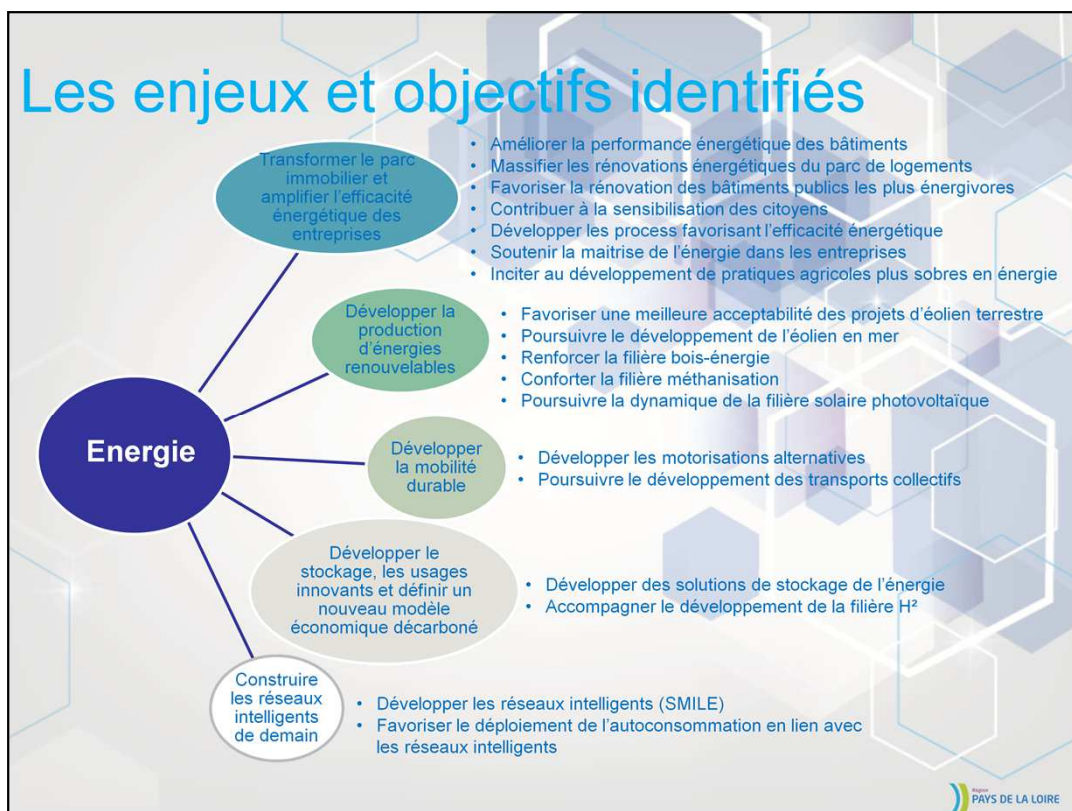


Les deux tiers de la consommation énergétique finale de la région Pays de la Loire sont d'origine fossile (produits pétroliers et gaz naturel).

Parallèlement, l'ensemble des départements ligériens hébergent des installations de productions d'énergie renouvelables. La part des énergies renouvelables est toujours minoritaire dans le bilan énergétique régional mais elle progresse : les énergies renouvelables représentent 11 % de la consommation d'énergie en Pays de la Loire en 2014 contre 8 % en 2008.

Certains types d'énergie ont de réels potentiels en Pays de la Loire :

- l'éolien terrestre ;
- les énergies marines renouvelables (éolien en mer posé et flottant) ;
- la biomasse (bois-énergie et biogaz) ;
- l'énergie solaire (photovoltaïque et thermique).

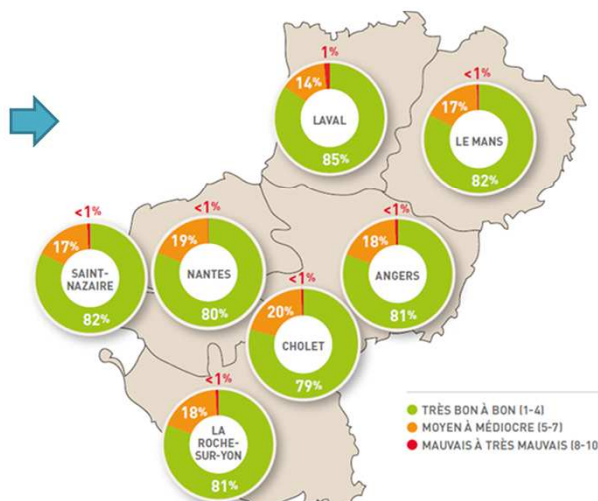


- 5 enjeux et leurs objectifs afférents issus du croisement du SRCAE et de la FRTE à concerter avec le Comité Régional Energie Climat
- Efficacité énergétique du parc immobilier et des entreprises : ensemble du parc immobilier et notamment logement et bâtiments publics,
- Production des énergies renouvelables : 5 grandes sources éolien terrestre et maritime, bois énergie, méthanisation, solaire photovoltaïque
- Mobilité durable : avec le développement de motorisation alternative et des transports collectifs
- Définition d'un nouveau modèle décarboné : en développant des solutions de stockage de l'énergie & accompagnant la filière à hydrogène
- Construction de réseaux intelligents : en favorisant notamment l'autoconsommation

De bons indices de qualité de l'air

Proportion de journée avec un air de bonne, moyenne ou mauvaise qualité, 2016

La région apparaît relativement à l'abri des pollutions grâce à sa situation géographique qui favorise la dispersion des polluants.



Source : Air Pays de la Loire.



La région apparaît relativement à l'abri des pollutions de l'air grâce à sa situation géographique qui favorise la dispersion des polluants. La qualité de l'air est jugée bonne à très bonne au moins 4 jours sur 5 dans les 7 stations de la région.

Toutefois, les activités industrielles, l'habitat et les transports peuvent localement provoquer des pollutions. Les valeurs limites à ne pas dépasser sont respectées, sauf à proximité d'importantes voies de circulation. Les objectifs de qualité eux ne sont pas toujours atteints. (Profil environnemental des Pays de la Loire, février 2017).

L'indice de qualité de l'air :

- caractérise quotidiennement de façon simple et globale la qualité de l'air,
- est compris entre 1 (très bon) et 10 (très mauvais),
- est égal au maximum des quatre sous-indices suivants : particules fines PM10, ozone, dioxyde d'azote et dioxyde de soufre.

Une légère baisse des émissions de gaz à effet de serre en Pays de la Loire

La baisse des émissions de gaz à effet de serre est le levier pour atténuer le changement climatique

Les émissions de gaz à effet de serre par département, 2014

	en kteq Co ₂	par habitant
Loire-Atlantique	11 743	8,84
Maine-et-Loire	6 203	7,75
Mayenne	5 462	17,73
Sarthe	4 375	7,69
Vendée	5 041	7,68
Pays de la Loire	32 824	8,96

Source : Basemis, inventaire 2008-2014, novembre 2016.



La baisse des émissions de Gaz à effet de serre est le levier pour atténuer le changement climatique :

En 2014, la région a émis 32,8 MteqCO₂ contre 34,9 en 2008, soit une baisse de 6 % en 6 ans. Cette relative stabilité s'explique par une stabilité des émissions de GES de l'agriculture et du transport routier tandis que les émissions de l'industrie et du bâtiment diminuent et ce dans un contexte de d'augmentation de la population régionale.

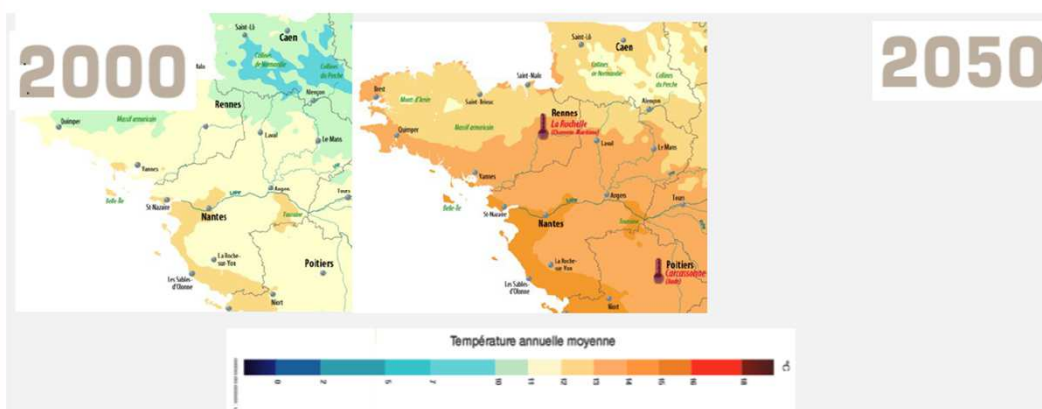
Par ailleurs, à l'échelle départementale, la répartition des émissions par habitant montre des chiffres assez proches d'un département à l'autre. Deux exceptions :

- la Mayenne où la présence de la cimenterie Laffarge influence largement les résultats ;
- les présences d'une raffinerie et d'une centrale électrique en Loire-Atlantique impactent également à la hausse le ratio par habitat.

En Pays de la Loire, les principaux secteurs émetteurs sont l'agriculture (34 et les transports (23 % des émissions). Toutefois pour le secteur agricole les émissions sont en grande partie (45 %) liées aux phénomènes naturels de rumination.

Des températures moyennes en hausse en Pays de la Loire

En Pays de la Loire, les températures moyennes annuelles pourraient progresser de 2 à 5 ° à l'horizon 2050.



Source : Adapté de DATAR – Les Territoires français face au changement climatique 2012 (d'après les travaux de Météo France 2011)

Source : CESER **Impacts des changements climatiques et mesures d'adaptation en Pays de la Loire**



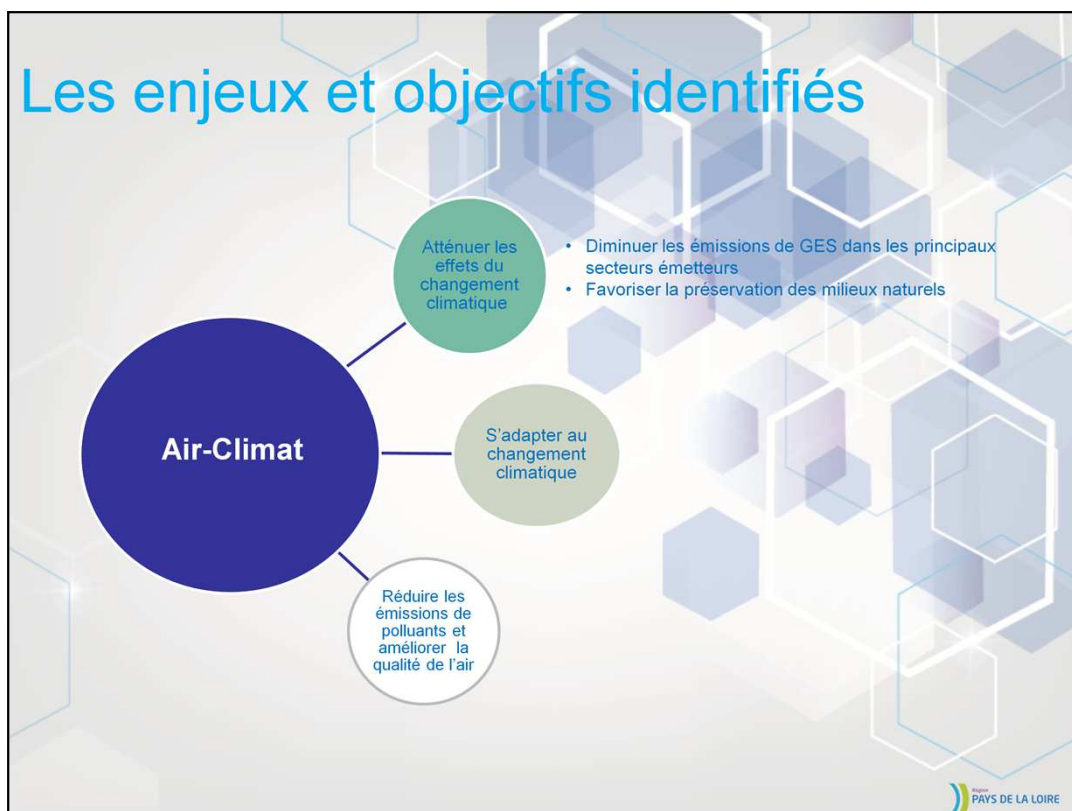
A l'écran une carte des température moyenne que l'on pourrait connaître en Pays de la Loire à l'horizon de 2050 selon des travaux réalisés par Météo France (scénario médian). Ces cartes doivent être lues avec précaution, car elles sont bâties à partir des scénarios possibles du GIEC et sur la base d'un modèle de simulation climatique de Météo France.

En Pays de la Loire, les températures moyennes annuelles pourraient progresser de 2 à 5 ° en fonction de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre.

S'agissant des précipitations, les experts sont plus prudents. Elles devraient rester constantes en hiver et diminuer progressivement en été.

Des évolutions qui ne seront pas sans conséquences sur la production agricole, la fréquentation touristique où sur les modes de vie des habitants des espaces à forte densité de population du fait notamment de la formation d'îlots de chaleur.

Les îlots de chaleur urbains sont des élévations localisées des températures, particulièrement des températures maximales diurnes et nocturnes, enregistrées en milieu urbain par rapport aux zones rurales ou forestières voisines ou par rapport aux températures moyennes régionales.

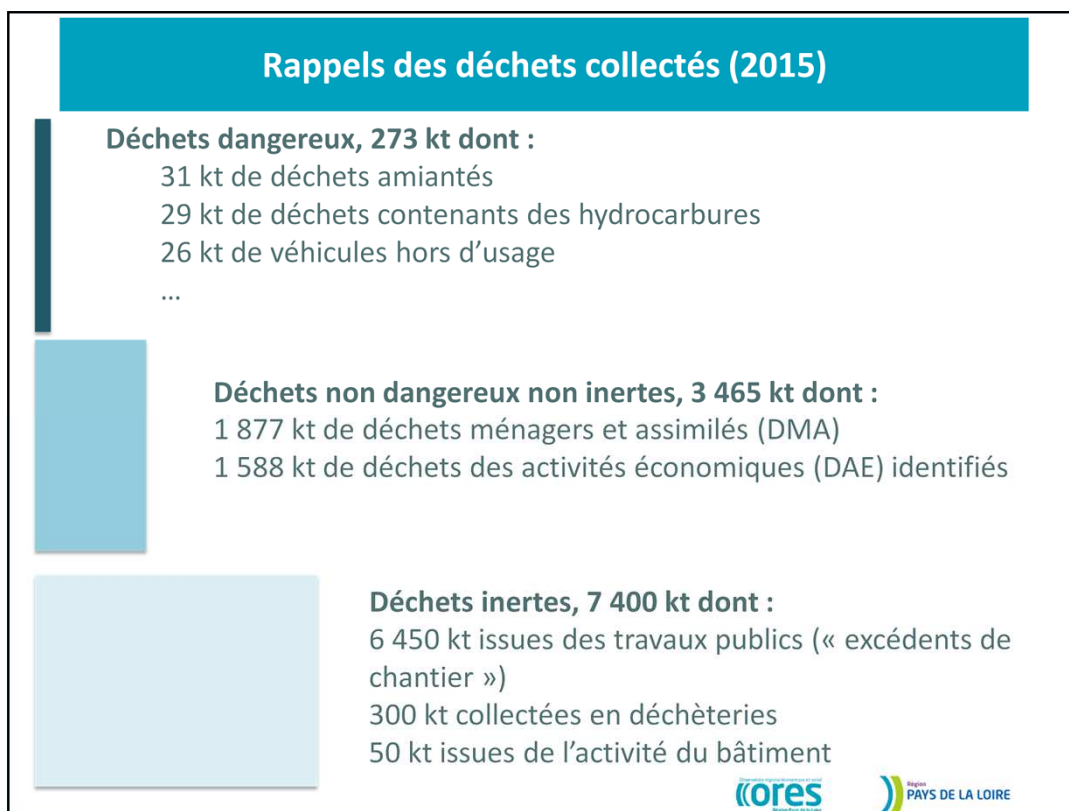


- 3 enjeux & leurs objectifs afférents issus du croisement du SRCAE et de la FRTE :
 - 2 relatifs au changement climatique d'atténuation & adaptation
 - Le 3^{ème} concernant la réduction des émissions de polluants pour améliorer la qualité de l'air

Les enjeux et objectifs identifiés



- 1 enjeu transversal aux 3 thématiques énergie, air, climat de mobilisation des acteurs dans la transition énergétique avec pour notamment pour objectifs :
 - former et sensibiliser les acteurs
 - Prendre en compte ces enjeux dans les documents de planification locaux
 - Développer l'observation régionale



Une région sensibilisée à la problématique de la gestion des déchets

En Pays de la Loire, 11 millions de tonnes de déchets sont recensées annuellement (hors déchets agricoles et de l'assainissement) dont 3 % sont classés dangereux.

Concernant les déchets non dangereux, les Pays de la Loire se caractérisent par un comportement favorable des usagers pour le tri et l'apport volontaire des déchets vers des filières de valorisation. Ainsi par habitant, le nombre de kg d'ordures ménagères restant après collecte sélective est nettement plus faible en Pays de la Loire (195 kg par an) qu'en moyenne en France (269 kg/an). À une échelle géographique plus fine, les plans Départementaux révèlent néanmoins des disparités même si tous les départements ligériens affichent des ratios d'ordures ménagères résiduelles par habitant inférieurs à la moyenne nationale.

Entre 2006 et 2015, la collecte de déchets dangereux a fortement progressé (+68 %) grâce à une amélioration des méthodes d'enregistrement et de collecte. Environ deux tiers des déchets dangereux ligériens sont traités au sein de la région. Le territoire s'avère en effet doté de nombreuses installations couvrant la majorité des besoins (déchets d'équipements électriques et électroniques, d'activité de soins à risques infectieux et déchets amiantés).

Par ailleurs, la production de déchets dangereux est maîtrisée sur le territoire. Ainsi, les déclarations réalisées par les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) portant sur les déclarations de déchets dangereux de plus de 2 tonnes par an montrent une stabilisation de la production de déchets dangereux en Pays de la Loire (+0,9 % entre 2006 et 2015).

Enjeux/objectifs réglementaires

Plus de prévention	- 10 % de déchets ménagers et assimilés en 2020/2010 Réduction des déchets d'activité économique par unité de valeur produite notamment dans le BTP
Plus de valorisation matière des déchets	55 % des déchets non dangereux non inertes, en masse, valorisés matière en 2020 et 65 % en 2025
Plus de recyclage	70 % des déchets BTP valorisés matière en 2020
Moins d'enfouissement	- 30 % de déchets non dangereux en installation de stockage de déchets non dangereux en 2020/2010 et - 50 % en 2025/2010 Capacité annuelle de stockage des déchets non dangereux non inerte en 2020 <70% de la quantité admise en 2010 et <50 % en 2025
Moins d'incinération sans valorisation énergétique	Capacité annuelle d'incinération des déchets non dangereux non inerte sans valorisation énergétique en 2020 <75% de la quantité admise en 2010 et <50% en 2025 par rapport à 2010

Enjeux et objectifs définis dans le cadre de la concertation relative à l'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets avec la commission consultative déchets et de la loi de transition énergétique de 2005 – avec des objectifs à 2020 et 2025 en référence à des valeurs 2010 par grande catégorie de déchets :

Plus de prévention : réduction des déchets ménagers (-10%) et d'activités économiques d'ici 2020

Plus de recyclage : parvenir à une valorisation matière de 55 % des déchets non dangereux non inertes et de 70% des déchets du BTP d'ici 2020

Moins d'enfouissement : réduire de 30 % puis 50 % les déchets en installation de stockage de déchets non dangereux & capacités de stockage afférentes

Moins d'incinération sans valorisation énergétique : abaisser à 75 % puis 50 % les capacités annuelles d'incinération sans valorisation énergétique

Enjeux et objectifs du plan d'actions économie circulaire

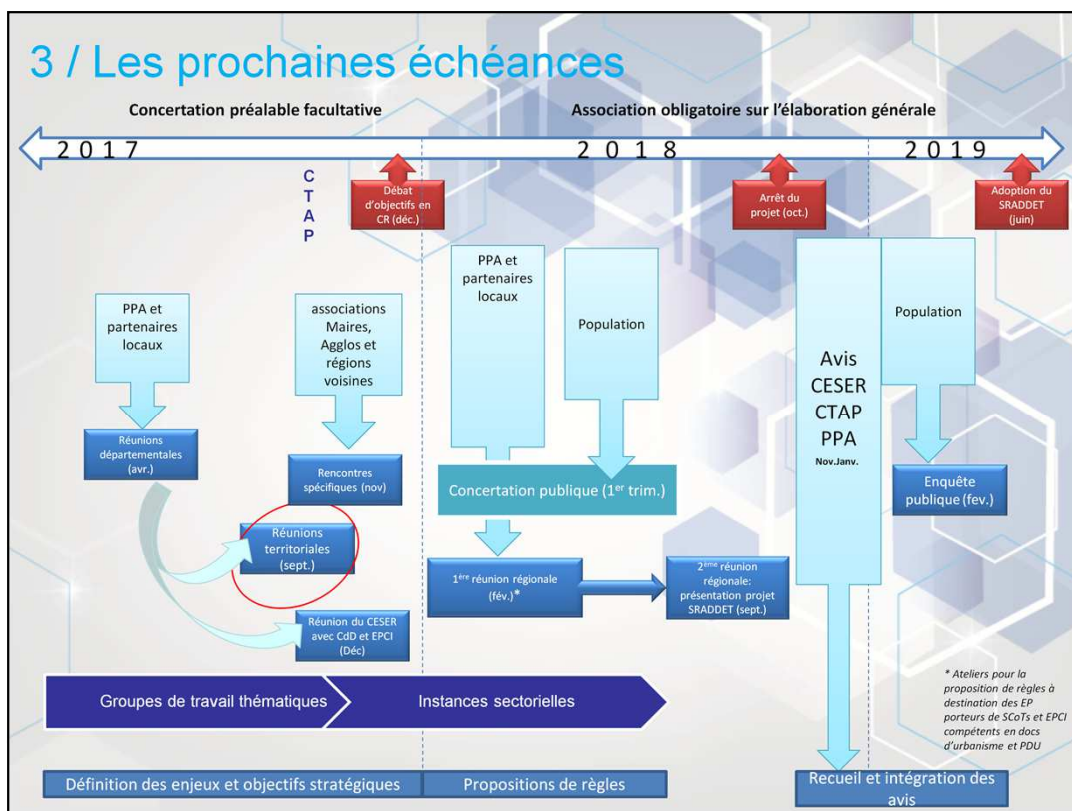


3 enjeux définis là aussi dans le cadre de l'élaboration en cours du plan de prévention et de gestion des déchets dont il constitue un volet :

- préservation des ressources
- création de valeur ajoutée et d'emploi
- développement de filières innovantes

Des objectifs structurés sur les 3 domaines (gestion des déchets, offre du marché, demande des consommateurs) et les 7 piliers de l'économie circulaire :

- Approvisionnement durable & éco conception (matériaux biosourcés)
- Ecologie industrielle et territoriale (utilisation des rebuts d'une scierie par un four industriel)
- Economie de la fonctionnalité (location d'un véhicule / imprimante)
- Consommation responsable
- Allongement de la durée d'usage (vs obsolescence programmée)
- Et enfin recyclage



Le résultat des débats du jour viendront alimenter les travaux sur le diagnostic et la détermination d'objectifs pertinents répondant aux grands enjeux de développement de notre territoire.

Quelques repères dans les étapes à suivre :

- Précision des objectifs avec les instances thématiques d'ici le débat sur les objectifs du SRADDET en conseil régional de fin décembre 2017 (rectangle rouge)
- Propositions de traduction des objectifs en recommandations et mesures début 2018 mises en débat lors d'une réunion régionale début février 2018 (rectangle bleu) avec l'organisation d'ateliers
- Pour un arrêt de projet initialement programmé en juin 2018 susceptible d'être repoussé à octobre 2018 pour prendre le temps de la concertation sous réserve du vote positif de la prochaine assemblée régionale (2^{ème} rectangle rouge)



Pour contribuer en ligne

sraddet@paysdelaloire.fr